16e ANNÉE (2e SÉRIE). **No 42.** 18 OCTOBRE 1894.

L'AMI DU CLERGÉ

REVUE DE TOUTES LES QUESTIONS ECCLÉSIASTIQUES

DOGME, MORALE, LITURGIE, DROIT CANON, ÉCRITURE SAINTE, PATROLOGIE,
HISTOIRE SACRÉE. — LÉGISLATION CIVILE-ECCLÉSIASTIQUE. — PASTORALE, PRÉDICATION,
CATÉCHISMES. — BIBLIOGRAPHIE

DIRECTEUR : **A. DENIS**,
Chanoine, ancien secrétaire général de l'Evêché de Langres

RÉDACTEUR EN CHEF : **F. PERRIOT**,
Ancien supérieur du Grand-Séminaire de Langres

Paraît à Langres, tous les jeudis

L'abonnement, pour tout l'univers, est de 15 fr. avec le Supplément : L'AMI DU CLERGÉ PAROISSIAL
de 10 fr. sans le Supplément.

Toutes les lettres doivent être adressées à M. le chanoine DENIS, directeur de l'*Ami du Clergé*,
Maison Saint-Pierre, rue Sainte-Barbe, à Langres (Haute-Marne).

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — On est maintenant, je crois, bien fixé sur le système de saint Alphonse de Liguori en matière d'opinion probable. Mais trois points restent encore pour moi assez obscurs.

1o Le saint docteur a-t-il réellement varié, je ne dis pas quant aux expressions, mais quant au fond des choses, depuis qu'il est sorti du camp des probabilioristes ? Ne faut-il pas voir dans les modifications successives de ses formules les tâtonnements d'un esprit qui, fixé sur le fonds, cherche l'expression adéquate de son idée ? ou bien faut-il reconnaitre qu'après avoir débuté par le probabiliorisme, il est allé plus loin dans le sens du probabilisme qu'il ne lui a paru bon dans la suite ? Tel est le premier point sur lequel je voudrais avoir quelque éclaircissement.

2o Y a-t-il quelque différence appréciable, toujours quant au fond, entre son système et celui des probabilistes ? La formule diffère, je le sais. Saint Alphonse de Liguori ne permet de suivre l'opinion favorable à la liberté que quand les raisons sont de part et d'autres équivalentes ou à peu près ; mais il ne le permet pas quand l'opinion favorable à la loi est certainement et notablement plus probable que celle qui est favorable à la liberté. Les probabilistes permettent de suivre l'opinion favorable à la liberté quand elle est vraiment et sérieusement probable. Mais les deux opinions me semblent se rapprocher beaucoup si l'on admet que cette opinion perd de sa probabilité à mesure que grandit la probabilité de l'autre opinion favorable à la loi. Si cette dernière est notablement plus probable, l'opinion favorable à la liberté ne serait plus que légèrement probable, *tenuiter probabilis ;* elle ne pourrait plus guère être tenue pour vraiment et sérieusement probable. Ne pourrait-on pas, de part et d'autre, s'accorder sur ce terrain ?

3o L'équiprobabilisme auquel saint Alphonse s'est finalement arrêté est-il de son invention ? A-t-il été précédé dans cette voie par quelque théologien de valeur ?

R. — Ad 1. C'est une étude fort intéressante que celle des phases par lesquelles passa l'esprit de ce grand docteur de l'Eglise.

Elevé par ses maîtres dans les doctrines du probabiliorisme, il professa cette opinion tant que rien ne vint l'avertir de son erreur (Dissert. scolast.-moral. pro usu, etc., 1749). Il s'en montra même le défenseur acharné (Ripost. apolog. 16 gennaro 1764). Mais l'expérience des missions qui lui fit toucher du doigt les difficultés et les dangers créés par le probabiliorisme, la connaissance des auteurs qui soutenaient le probabilisme et les réflexions personnelles du saint sur les fondements respectifs des deux doctrines lui firent abandonner cette opinion (Dissertat. 1749, 1755). Il n'était pas toutefois sans scrupule à ce sujet, et il lui fallut, pour le tranquilliser, l'ordre des directeurs de sa conscience qui lui en firent une obligation à laquelle il se soumit par vœu, comme on le voit dans son cahier de résolutions aux dates du 24 octobre 1741 et 13 juillet 1748.

L'année qui suivit ce dernier acte d'obéissance (1749), il publiait, sans nom d'auteur, une thèse intitulée : *Dissertatio scholastico-moralis pro usu moderato opinionis probabilis in concursu probabilioris*. Il la réimprima six ans plus tard (1755) mais avec plus de développements, un ordre plus serré, et un meilleur choix d'arguments. Dans l'une et l'autre la formule qu'il défend est exactement celle du probabilisme modéré : « Benigniorem et communiorem probandam aggredimur, nempe licitum esse uti opinione probabili, etiam in consursu probabilioris pro lege, semper ac illa certum et grave habeat fundamentum. »

Ces deux dissertations anonymes ne satisfaisaient pas entièrement leur auteur. Les doutes du premier moment, qui avaient exigé l'intervention déterminante de ses confesseurs, lui revenaient à l'esprit. S'étant trouvé aux portes de la mort en 1756, il craignit un instant que sa défense du probabilisme ne lui fît manquer le salut. Il ne se rassura que sur ce qu'il devait obéissance à son confesseur et qu'il s'y était engagé par vœu. Il ne reproduisit pas ses dissertations dans la suite sous la même forme, ni pour soutenir la même thèse. Il ne s'en déclara point publiquement l'auteur, et il n'en fit point passer la doctrine dans les ouvrages qu'il publiait à la même époque, bien qu'il y prît les arguments qui pouvaient servir à réfuter le probabiliorisme.

Par ces travaux s'élaborait dans son esprit et, avec le temps, se manifestait dans ses œuvres le système de l'équiprobabilisme tel qu'il l'enseigna et le défendit dans la suite jusqu'à la fin de sa vie.

Dans les quatre premières éditions de sa théologie morale (1748, 1753, 1757, 1760), il évitait de traiter la question : « An liceat sequi opinionem minus probabilem in concursu probabilioris ; » de même dans la première édition de l'*Homo apostolicus* (1759) et dans les quatre premières de l'*Istruzione e pratica*. Il ne s'était pourtant pas encore prononcé contre le pur probabilisme. Il en était encore à la formule qu'on peut suivre une opinion certainement et sérieusement probable. Sa réserve au sujet de l'opinion moins probable semble indiquer que dès lors il avait des doutes sur la probabilité d'une opinion favorable à la liberté quand elle a contre elle une opinion plus probable en faveur de la loi. Dans ses différents ouvrages, il évite déjà avec grand soin d'affirmer qu'on peut suivre une opinion moins probable en faveur de la liberté contre une plus probable en faveur de la loi. Il se borne à affirmer qu'on peut suivre une opinion probable, ou au moins plus probable en faveur de la liberté, lors même que l'opinion en faveur de la loi est probable. Bientôt on voit paraître l'expression qui sera l'élément essentiel de la formule de son système. Dans la première édition de l'*Homo apostolicus* (1759), après avoir démontré qu'il est licite de suivre l'opinion plus probable en faveur de la liberté, il ajoute : « Et hæc ratio non solum probat pro opinione probabiliori, sed ex omni parte convenit *æque probabili* » (tr. 1, c. 3, n. 33). C'est déjà le mot de l'*équiprobabilisme :* ce n'est pas encore la chose complètement formulée. Le saint docteur n'a pas encore fait explicitement cette restriction au probabilisme pur, qu'on ne peut suivre une opinion probable en faveur de la liberté contre une plus probable en faveur de la loi. Son silence seul sur cette question fait pressentir le sentiment auquel il se fixera.

C'est en 1761, dans la cinquième édition de l'*Istruzione e pratica* qu'il exprime clairement pour la première fois sa pensée à ce sujet. Après avoir montré qu'on ne peut suivre une opinion légèrement probable, il ajoute : « Nous disons la même chose de l'opinion notablement moins probable, parce que si l'opinion plus sûre est d'un beaucoup plus grand poids... elle est moralement certaine ou presque certaine et fait que l'opinion contraire en faveur de la liberté devient ou improbable ou douteusement probable et qu'elle ne peut être suivie » (c. 1, punct. 3, n. 30).

L'année suivante (1762) il rédigea un opuscule : *Breve dissertazione dell' uso moderato dell' opinione probabile* où il établit, contre les probabilistes, qu'on ne peut suivre une opinion moins probable en délaissant la plus probable qui tient pour la loi ; et, contre les probabilioristes, que de deux opinions également ou quasi également probables, on peut licitement embrasser la moins sûre.

Le saint docteur avait enfin donné à sa pensée son dernier complément : il n'y ajouta plus que deux explications dont nous ferons mention en leur temps. Son souci constant, à partir de ce moment, fut de faire passer cette formule dans ses ouvrages déjà publiés et de l'exposer ou de l'appliquer dans ceux qui voyaient le jour pour la première fois.

Il mit en latin avec quelques additions sa dissertation italienne (1763). Son intention était de l'insérer dans la cinquième édition qui paraissait cette année même, à la place de celle qui existait sur le même sujet dans les éditions précédentes. Il avait prié son imprimeur, Remondini, de Venise, d'attendre la dissertation : l'imprimeur n'attendit pas. Saint Alphonse le pria de sacrifier la feuille et de la remplacer par une autre où se lirait la dissertation nouvelle : il n'obtient pas davantage. Mais, l'année suivante, Remondini la publia dans la 2e édition du *Confessore diretto per le confessioni della gente di campagna*.

C'est alors (1764) que la dissertation de 1762 fut violemment attaquée au nom des probabilioristes par le P. Patuzzi. Le saint se défendit par une *Apologie* (1765) qui fut de nouveau attaquée par le même, ce qui donna lieu à saint Alphonse de rédiger une nouvelle dissertation qu'il dédia à Clément XIII.

La nouvelle rédaction défendait le même système que les précédentes ; mais elle explique avec plus de précision quelle est l'opinion plus probable qu'on est obligé de suivre : « On ne peut, dit-il, dans notre système, suivre l'opinion moins favorable à la liberté quand elle est *beaucoup* moins probable, ou *certainement* moins probable que l'opinion favorable à la loi » (c. 1, n. 2). Les deux expressions « *beaucoup* moins probable » et « *certainement* moins probable » sont employées non pas copulativement, mais distributivement, c'est-à-dire qu'il suffit que l'opinion soit *beaucoup* moins probable ou qu'elle le soit *certainement* moins. Du reste, pour notre saint Docteur, « certainement » a le même sens que « *beaucoup* » : « Car, dit-il, quand l'opinion bénigne apparaît certainement moins probable, c'est un signe que la probabilité en faveur de l'opinion plus rigide est de beaucoup prépondérante ; et dans ce cas, la loi n'est plus douteuse d'un doute strict, mais elle est moralement ou quasi-moralement certaine, et comme telle, elle oblige ». C'est avec raison qu'il conclut ainsi : car, dans les choses morales, ainsi qu'il le fait remarquer ailleurs, « le peu ne compte rien », *parum pro nihilo amputatur ;* d'où il suit que pour qu'une opinion soit *certainement* moins probable, il faut qu'elle le soit *notablement* moins.

L'exposition contenue dans les deux dissertations de 1762 et de 1765 fait le fond de toutes les modifications introduites dans la réimpression de ses ouvrages précédents, de la nouvelle *Apologie* qu'il dut rédiger pour se défendre contre de nouvelles attaques et des recommandations qu'il adressait à ses religieux.

Mais, toujours préoccupé de donner à son système sa plus parfaite expression, il rédigea pour la 7e édition de sa théologie morale (1773) un *Avertissement* où il prit soin de résumer son système avec une grande précision et dont il écrivait lui-même : « Cet écrit est court, mais il est tout suc et substance et, en peu de mots, il éclaircit tous les doutes qui se sont élevés sur cette matière. » Publié en appendice dans la 7e édition, ce *monitum* devint, avec peu de modifications, la première partie de la dissertation insérée dans la 8e (1779).

Dans la 7e édition, le *monitum* contenait cette addition aux formules précédentes : « J'ai dit un peu plus haut que si l'opinion plus sûre apparaît certainement plus probable, nous sommes tenus de l'embrasser : il faut remarquer qu'il en est ainsi quand même cette opinion plus sûre ne serait pas excessivement plus probable, car il suffit qu'elle soit *d'un seul degré* plus probable pour que nous soyons tenus de l'embrasser. » Cette explication n'a pas été reproduite dans la 8e édition, la dernière dont le Saint ait pu s'occuper par lui-même, bien que la 9e ait encore paru de son vivant. Le paragraphe fut-il retranché à dessein, fut-il simplement omis par inadvertance de l'imprimeur ? le P. Ballerini tient pour la première hypothèse, et il y voit un désaveu du passage en question. Le P. Léonard Gaude, que nous avons suivi jusqu'ici, suppose, avec quelque vraisemblance, qu'il faut admettre la seconde, mais surtout il prouve que l'explication mise en cause est conforme à la pensée longtemps mûrie et constante du saint Docteur.

De cet exposé historique, il ressort qu'après avoir débuté par le probabiliorisme qu'il avait appris de ses maîtres, saint Alphonse professa et défendit le probabilisme tel qu'il était alors enseigné principalement par les Pères jésuites ; mais qu'il s'en écarta progressivement, au moins quant à la formule, jusqu'à ce qu'il eût donné à l'équiprobabilisme son expression adéquate. Il pouvait ainsi écrire en toute vérité le 12 février 1776, à Remondini : « Je ne suis pas rigoriste ; mais je ne suis pas non plus probabiliste : je tiens la voie intermédiaire. »

Nous pouvons maintenant nous rendre compte des variations du saint Docteur et en déterminer la portée.

La première de ses variations, celle par laquelle il abandonna le rigorisme, ne donne lieu à aucune difficulté.

Mais il n'en est pas de même des autres. On se demande si, dès le principe, il avait déjà dans l'esprit le fond du système auquel il s'arrêta, ne cherchant que l'expression exacte de son idée. A cette question répondent affirmativement les *Vindiciæ Alphonsianæ* et le P. Ballerini (*De genuina s. Alphonsi sententia circa usum opinionis probabilis*) qu'on serait étonné de trouver d'accord cette fois, si l'on ne s'apercevait bientôt que cet accord est le point de départ de deux tendances opposées et que les conclusions sont contraires.

Pour les *Vindiciæ*, saint Alphonse n'a point changé ; son sentiment a toujours été celui qu'il n'est arrivé à formuler complètement qu'avec le temps, mais qu'il avait déjà implicitement dès ses premières dissertations. Il a toujours été l'équiprobabiliste que nous ont revélé ses derniers ouvrages. En conséquence on ne peut se prévaloir de ses premières thèses, probabilistes pour l'expression, en faveur du probabilisme qui n'a jamais été son sentiment.

Pour le P. Ballerini, saint Alphonse n'a point changé : son sentiment, à travers toutes les formules par lesquelles il arrivait à le formuler avec une entière précision, a toujours été son probabilisme du premier moment, ce probabilisme qu'il regardait comme le sentiment le plus probable ou même très probable et moralement certain. En conséquence, on peut le citer parmi les patrons du probabilisme.

Ce qui permet surtout d'affirmer que saint Alphonse n'a pas changé, c'est que dans ses premières dissertations il applique déjà les deux principes qui forment toute la base de son système moral et lui permettent de l'établir contre les probabilioristes, savoir : 1o « Lex dubia non obligat, » ou en d'autres termes : « Lex incerta non potest certam obligationem inducere ; » et 2o « In dubio legis possidet libertas, » ou sous forme de principe général : « In dubio melior est conditio possidentis. »

Mais on a de bonnes raisons d'affirmer que saint Alphonse, après avoir embrassé et défendu le probabilisme pur dans ses premières thèses de 1749 et de 1755, s'en écarta progressivement et définitivement dans la suite. Il semble bien difficile de nier l'opposition qui existe entre ces deux formules : « Licitum est uti opinione probabili etiam in concursu probabilioris pro lege semper ac illa certum et grave habet fondamentum, » qui est la formule de 1755, et : « Non licere sequi opinionem minus probabilem, cum opinio quæ stat pro lege est notabiliter aut certo probabilior, » qui est la formule de 1765. Toutefois la conciliation entre ces deux formules ne serait pas impossible si elles étaient seules. Dans la première, en effet, il est supposé que l'opinion moins probable en faveur de la liberté repose sur un fondement grave et certain, et c'est dans ce cas seulement qu'on peut la suivre. Or, quand l'opinion en faveur de la loi est notablement ou certainement plus probable, comme il est dit dans la deuxième formule, l'opinion favorable à la liberté cesse d'avoir une probabilité grave et certaine ; elle n'est plus que légèrement ou douteusement probable : ce raisonnement est de saint Alphonse lui-même. Mais outre les formules, on a la suite des faits sur lesquels nous ne voulons pas revenir, les déclarations positives de saint Alphonse et les arguments tirés des corrections successives faites à ses écrits.

Il n'est pas douteux que, dans le premier moment, saint Alphonse n'ait embrassé le probabilisme tel qu'il était alors professé par la majorité

des théologiens, dont ses formules de 1749 et de 1755 sont l'exacte expression. Or c'est ce système que saint Alphonse répudie en plusieurs passages de ses écrits. Voici un texte décisif de l'*Homo apostolicus* : « Utrum autem liceat cum opinione probabili operari, tres adsunt sententiæ : prima quarum est ut possit quis licite sequi opinionem etiam minus probabilem pro libertate, licet opinio pro lege sit certe probabilior. Hanc sententiam elapso sæculo auctores quasi communiter tenuere : sed nos dicimus eam laxam, et licite amplecti non posse. » (tr. 1. c. 3. n. 31). — Dans une lettre du 30 juin 1768 à Remondini, il écrivait : « Mon système au sujet de l'opinion probable n'est pas celui des Jésuites ; car je refuse d'admettre qu'on puisse suivre l'opinion reconnue la moins probable, comme disent Busembaum, Lacroix et presque tous les jésuites qui admettent qu'on suive la moins probable. »

L'énumération et l'examen des corrections faites par le saint docteur à ses écrits nous entraîneraient trop loin. Ceux de nos lecteurs qui désireraient en faire une étude, n'auront qu'à se procurer une très intéressante brochure intitulée : *De morali systemate S. Alphonsi Mariæ de Ligorio. Historico-theologica Dissertatio auctore Leonardo Gaude e Cong. SS. Red. Presbytero.* (Romæ, Ex Typographia a Pace Philippi Cuggiani, in vico a Pace n. 35.)

Ad II. Il y aurait certainement un terrain de conciliation entre le système des probabilistes et celui des équiprobabilistes, celui sur lequel les *Vindiciæ Alphonsianæ* se sont placées pour tenter la conciliation entre les premiers écrits de saint Alphonse et les derniers. Ce terrain est celui même qu'indique la question à laquelle nous répondons.

Mais, pour que la conciliation s'opérât, il faudrait que les probabilistes consentissent à admettre qu'une opinion favorable à la liberté qui, considérée seule, serait vraiment et sérieusement probable, cesse de l'être quand elle a contre elle une opinion favorable à la loi notablement ou certainement plus probable ; — ou que les équiprobabilistes consentissent à admettre qu'une opinion favorable à la loi ne saurait être regardée comme certainement ou notablement plus probable quand elle a contre elle une opinion favorable à la liberté vraiment et sérieusement probable.

Ces concessions ne seraient en désaccord évident avec les principes d'aucun des deux systèmes.

Ainsi les probabilistes peuvent, sans faire brèche à leur principe, reconnaître que la probabilité qui s'affirme dans un sens est moindre que si elle était seule, quand elle a contre elle une probabilité opposée, et qu'ainsi une probabilité certainement ou notablement supérieure du côté de la loi fait qu'il ne peut plus y avoir de probabilité vraie ou sérieuse du côté de la liberté. Et, d'après le principe même des probabilistes, on ne peut, dans ce cas, suivre l'opinion favorable à la liberté.

De même, les équiprobabilistes peuvent, sans sacrifier leur principe, admettre que si l'opinion favorable à la liberté conserve une probabilité véritable et sérieuse, c'est que l'opinion favorable à la loi n'est ni certainement, ni notablement plus probable, et qu'ainsi, dans ce cas, on n'est pas obligé de suivre l'opinion favorable à la loi.

Mais il reste un dissentiment de formule et de fond. — De formule : Les probabilistes affirment qu'on peut suivre l'opinion favorable à la liberté, même quand elle est moins probable que l'opinion favorable à la loi. Les équiprobabilistes nient qu'on puisse suivre l'opinion favorable à la liberté quand l'opinion favorable à la loi est plus probable. — De fond : car les probabilistes supposent qu'il peut y avoir une probabilité sérieuse en faveur de la liberté contre une opinion plus probable en faveur de la loi, ce que nient les équiprobabilistes. Ces différences réelles, jointes aux traditions d'écoles, empêcheront probablement longtemps les deux systèmes de se concilier et de se fondre en un seul, d'autant plus que le Saint-Siège ne s'est prononcé pour aucun des deux systèmes à l'exclusion de l'autre, et qu'en approuvant les ouvrages et les opinions de saint Alphonse, il n'a pas voulu condamner les opinions différentes soutenues par des auteurs reçus dans l'Eglise. Or, le probabilisme est enseigné par des auteurs de grande valeur.

Il faut donc nous résigner à voir les deux systèmes poursuivre leur route côte à côte, souvent d'accord, parfois aux prises, toujours unis contre les probabilioristes rigides et les tutioristes, mais divisés entre eux sur le principe de la possibilité de suivre une opinion moins mais vraiment probable en faveur de la liberté contre une opinion plus probable en faveur de la loi.

Ad III. On suppose assez communément que nul avant saint Alphonse de Liguori n'a enseigné l'équiprobabilisme. Et l'on range parmi les purs probabilistes tous les théologiens qui ont admis qu'on peut suivre une opinion probable en opposition avec une autre plus probable. C'est même la base d'une objection contre le système de saint Alphonse, en faveur du pur probabilisme. On dit en effet que le pur probabilisme tire une grande force du consentement presque unanime des théologiens qui, avant saint Alphonse de Liguori, se sont accordés à admettre le sentiment de Medina, le premier auteur du probabilisme (1577). Nous verrons que cet accord n'existe pas et que saint Alphonse de Liguori n'a pas été sans devanciers.

Mais il est arrivé sur cette matière ce qui s'est produit dans l'Eglise sur d'autres points de doctrine. La vérité, immuable en elle-même, n'a pas toujours été formulée du premier coup avec toute la précision et toute l'exactitude désirables. Des controverses soulevées soit par les adversaires de la vérité, soit entre ses défenseurs, ont mis ceux-ci dans la nécessité d'approfondir les questions et de trouver les formules qui rendent avec une exactitude parfaite la doctrine de l'Eglise.

Grâce à un travail très consciencieux qui vient

de paraître sous ce titre : DE SYSTEMATE MORALI ANTIQUORUM PROBABILISTARUM *dissertatio historico critica auctore Francisco Ter Haar Congregationis SS. Redemptoris* (Tournai et Paris, Casterman), nous pouvons suivre, avec les textes à l'appui, l'histoire du probabilisme et reconnaître, chemin faisant, les ancêtres de l'équiprobabilisme. Par contre, nous constatons que le probabilisme pur ne peut revendiquer en sa faveur l'unanimité des théologiens qui ont défendu la doctrine probabiliste avant saint Alphonse.

Après que Medina eut fait entrer dans l'enseignement théologique cette affirmation que l'on peut suivre une opinion probable à l'encontre d'une autre plus probable, un grand nombre de théologiens reconnurent la fausseté des opinions qui exigent que l'on suive toujours soit la plus probable, soit la plus sûre. Mais tous ne comprirent pas de la même manière la possibilité de suivre l'opinion probable.

Le P. Ter Haar, ayant soigneusement lu et relevé les textes, divise les probabilistes antérieurs à saint Alphonse en trois classes : 1° Les équiprobabilistes ou probabilistes mitigés ; 2° les purs probabilistes ; 3° les probabilistes ambigus ou hésitants. Voici la liste qu'il a dressée des uns et des autres.

1° *Equiprobalistes ou probabilistes mitigés* : SUAREZ S. J., qui donne comme moralement certaine l'opinion plus probable quand l'excès de la probabilité est certain (de leg. l. 8. c. 3. n. 19).

PEREZ O. S. B., qui enseigne en propres termes l'équiprobabilisme (Laurea Salmant. Cert. 10. n. 52 et seqq.).

REBELLUS S. J., qui combattit le pur probabilisme, accordant que l'obligation cesse quand il y a doute égal sur le droit (de Obligat. Just. Relig. et Carit. passim).

VALENTIA S. J., qui admet le principe du probabilisme, mais ne permet pas d'aller contre l'opinion plus probable quand l'excès de probabilité fait qu'elle est certaine pour l'agent (In 2. 2ae. disp. 5. q. 7. p. 4. dub. 3).

Le V. LOUIS DU PONT S. J., qui ne permet pas d'agir selon l'opinion moins probable, bien qu'il permette d'agir selon l'opinion probable.

TH. RAYNAUD S. J., qui suppose pour l'usage de l'opinion probable que les raisons de part et d'autre sont également ou presque également fortes (Mor. discip. dist. IV. n. 247).

BURGOZ DE PAZ (Proœmio Tauri n. 162, 163 cité par Castropala.) (de consc. disp. t. punct. 2. n. 1).

SYLVIUS (in. 1. 2ae. q. 91. a. 3. ad 3).

J. BOSSIUS, barnabite, dont les assertions probabilistes pourraient le faire ranger parmi les purs probabilistes, mais qui ne suppose à l'opinion plus probable qu'une légère différence de probabilité.

MASTRIUS DE MELDULA O. M., qui suppose également une légère différence de probabilité (in II sent. disp. 5. n. 53).

MARTINEZ DE PRADO et FRANÇOIS DE ARAUXO O. P., dont les formules sont explicitement équiprobabilistes (ap. Moya Quæst. select. tr. 1. q. 6. n. 3 et 4).

ANTOINE COTON (AUSONIUS NOCTICOT), qui, après avoir donné dans la *Summa Diana* des solutions qui conduisaient au laxisme, voulut réagir en attaquant le pur probabilisme pour faire prévaloir l'équiprobabilisme.

HERINCX O. M., qui appuie la doctrine de l'équiprobabilisme sur le principe de la possession (Sum. th. P. 2. tr. 2. d. 4. n. 28).

Le cardinal SFORZA-PALLAVICINI qui, après avoir enseigné le pur probabilisme dans ses *Assertiones theologicæ*, revint aux principes du probabilisme mitigé.

PASSERINI DE SEXTULA, O. P., qui réfute par saint Thomas les assertions du pur probabilisme et celles du probabiliorisme et du tutiorisme. (Th. mor. I. 80; de hom. stat. et offic. q. 186. a. 8. n. 236-281).

Les auteurs précédents ont écrit avant le décret rendu par le Saint-Office le 24 septembre 1665 sous Alexandre VII, par lequel furent condamnées une certaine quantité de propositions trop larges enseignées par les probabilistes. Les théologiens qui suivirent en devinrent plus circonspects. Parmi eux le P. Ter Haar cite comme probabilistes mitigés ou équiprobabilistes :

ESPARZA S. J. qui affirme et démontre longuement qu'on doit suivre l'opinion manifestement plus probable quand elle est plus sûre.

TERILLUS S. J. qui, pour permettre de suivre l'opinion moins probable, exige qu'elle ne soit que légèrement moins probable (Tr. de consc. prob. q. 2, n. 15; q. 9. n. 26 et seqq. etc.).

ANDRÉ JUNIUS S. J. cité par Gonzalez (Introd. n. 23; diss. 3. n. 7 etc.).

CHRÉTIEN LOUP, O. S. A. qui permet de préférer le sentiment le plus doux au plus sévère quand les opinions sont également probables (passim).

PHILIPPE DE ARANDA qui nie qu'une opinion évidemment moins probable soit solidement probable (in 1. 2ae l. 10. disp. 38. sect. 6. n. 144).

GABRIEL DANIEL, S. J. qui affirme que, de son temps, un assez grand nombre de théologiens tenaient pour l'équiprobabilisme dont il était le champion (Lettres à Noel Alexandre sur la morale et sur la grâce).

ANTOINE SCHIARA, théatin, (Theolog. bellica. t. 1. l. 1. diff. 2. n. 18).

MAMIANO DE LA ROVÈRE (concord. doctrinæ probabilist. una doctrina probabiliorist. P. III n. 100).

HARTMANN, KRESSLINGER, RASSLER, S. J., SCHURIER. O. S. B., AMORT can. reg., BINER et MANHART S. J. qui, dans les diverses universités d'Allemagne, enseignèrent le probabilisme mitigé ou l'équiprobabilisme.

A l'autorité de ces théologiens SAINT ALPHONSE DE LIGUORI ajouta le poids de la sienne à laquelle l'approbation du Saint-Siège donne une haute valeur.

2° *Purs probabilistes* : Nous ne citerons que les noms : SANCHEZ, ILDEPHONSE BAPTISTE, MEROLLA,

TAMBURINI, HONOR FABRI, ILLSUNG, LA CROIX, STUGGL.

3° *Probabilistes ambigus ou hésitants :* L'auteur dont nous suivons le travail, se contente de classer leurs doctrines d'après le sentiment qui semble prévaloir chez eux, les uns inclinant au pur probabilisme, les autres à l'équiprobabilisme. Quelques citations en notes justifient ses assertions.

La question que nous avions à résoudre, savoir si saint Alphonse avait eu des devanciers dans l'équiprobabilisme en tant qu'opposé au pur probabilisme se trouve suffisamment résolue par la nomenclature que nous avons empruntée au P. Ter Haas. Le mérite du saint Docteur est donc, non pas d'avoir inventé un système nouveau, mais d'avoir donné sa formule parfaite à un système déjà connu et admis d'un grand nombre, établissant les vraies bases sur lesquelles il s'appuie, faisant avec grande précision les parts respectives de la liberté et de la loi, et ouvrant une voie dans laquelle le suivent déjà et le suivront un nombre de plus en plus grand de théologiens.

Q. — A quand l'article que nous vous avons demandé avec tant d'instance sur le *Lourdes* de Zola?

Faites-nous bien connaître le livre. Dites-nous bien jusqu'à quel point il est mauvais, jusqu'à quel point il pourrait être inoffensif, et pour qui.

Faites-nous connaître aussi tous ces livres qui ont paru cette année sur Lourdes, réfutations, notes de voyages, romans, Monseigneur Ricard, docteur Boissarie, docteur Moncoq, Boyer d'Agen, etc.

R. — I. M. Zola, disions-nous récemment (n° du 30 août), n'est jamais si répugnant que lorsqu'il touche à des choses pures et saintes. Son *Lourdes* en est une nouvelle preuve. La Sacrée Congrégation de l'*Index* vient de le condamner, et ce jugement doit suffire aux consciences catholiques. Toutefois, le livre a eu un tel retentissement, il a été tellement répandu, même dans des milieux catholiques, qu'il est bon d'en avoir une idée.

Les Spartiates donnaient à leurs enfants, pour les dégoûter de l'ivresse, le spectacle d'un ilote ivre. A plus forte raison devra-t-il suffire, pour inspirer le dégoût de M. Zola, de le montrer.

Voici donc ce qu'est son livre.

Le titre de *Lourdes* en dit clairement le sujet. Il y a deux choses à Lourdes : le phénomène même des pèlerinages, et l'histoire des apparitions. Pèlerinages et apparitions ont attiré l'attention de M. Zola.

Le pèlerinage d'abord. M. Zola prend un train du grand pèlerinage national au départ de Paris, et le ramène à Paris. En tout, cinq journées : c'est l'unique division du livre. Une journée pour l'aller, trois journées à Lourdes, une journée pour le retour. Dans ce cadre, M. Zola jette tout ce qu'il a vu ou cru voir, tout, pêle-mêle, indistinctement, au hasard de ses notes de voyage. On le trouvait lourd et confus dans ses précédents romans ; jamais il ne l'avait été autant qu'ici. La déception a été cruelle pour ses admirateurs d'autrefois, qui du moins espéraient, dans un sujet si nouveau, quelque renouvellement de sa manière, après la clôture de cette interminable série des *Rougon-Macquart*. Hélas ! point. La vieille machine à documents humains d'où était sortie l'*Histoire naturelle et sociale d'une famille sous le second Empire*, continuait à fonctionner avec une pesante régularité. Le « pèlerinage » en sortait, comme en était sortie la « mine », comme en était sorti le « magasin de nouveautés », comme en étaient sorties la « halle », la « Bourse », la « ferme », la « sous-préfecture », etc. Et à Lourdes comme au Voreux ou à Plassans, même cohue de niais et de brutes, de détraqués et d'ignobles ; même déchaînement d'appétits vulgaires et d'illusions bêtes. Tous plats, insignifiants ; pas un sentiment qui les relève, pas un mot qui parte du cœur. C'est un bétail qui roule sur Lourdes, un bétail enveloppé d'inconscience et d'égoïsme. On étouffe dans ce train, répète M. Zola ; pas d'étouffoir, certes, comparable à son livre. Pas une échappée d'air, pas un pur rayon de soleil, pas une éclaircie d'idéal en face de cette superbe nature pyrénéenne ; mais un entassement d'images, un empâtement de couleurs sous lesquelles disparaît tout dessin. On nous a vanté jadis M. Zola peintre. Peintre ? oui, si l'on se fait de l'art du peintre la même idée que s'en faisait certain rapin qu'il a mis quelque part en scène ; oui, s'il ne s'agit que de plaquer « une tache rouge à côté d'une tache bleue », d'amener violemment tous les détails au même plan, et de les colorier d'une enluminure criarde, comme les imagiers d'Epinal. M. Zola prétend tout faire voir, et il se trouve que l'on ne voit rien du tout, que pas une image nette ne surgit de cette masse de couleurs crues, lourdes, grasses.

Dans ce fouillis, comment trouver place pour les apparitions, les origines de Lourdes ?

Ce qu'on ne doit point voir, qu'un récit nous l'expose.

M. Zola suit le précepte de Boileau et revient aux errements de la tragédie classique. Pour un homme qui posait en chef d'école et prétendait renouveler notre littérature vieillie, c'est bien vieux jeu, mais M. Zola a toutes les audaces. Il découpe donc l'histoire de Bernadette en tranches qu'il met dans la bouche de personnages divers. C'est son abbé Pierre qui en débite la plus grande partie, une première fois dans le train, et la seconde fois, à Lourdes, dans le dortoir des malades. Et ses auditeurs, qui connaissent tout cela aussi bien que lui, n'en restent pas moins suspendus à ses lèvres, et leur recueillement béat n'est pas un seul instant troublé par les détails fantaisistes et les explications rationalistes dont il agrémente son récit. Mais qu'importe la vraisemblance à M. Zola ?

D'intrigue, il n'y en a point. M. Zola a la monomanie du document humain ; le reste, intérêt, conduite de l'action, belle ordonnance des choses, ne compte pas pour lui. Il nous vide ses dossiers,

et c'est tout. Deux figures attirent l'attention dans son livre : l'abbé Pierre Froment et son amie Marie de Guersaint. Pierre est un jeune prêtre de trente ans. Il n'a pas la foi. Jeune, il a aimé Marie. Puis, Marie, atteinte d'une maladie de la moelle épinière, les médecins la déclarent incurable : elle ne sera jamais femme. Pierre entre au séminaire. Là, on le force à faire « le sacrifice de son intelligence » (p. 33). Mais « la vérité bouillonnait, débordait, en un tel flot irrésistible, qu'il avait compris que jamais plus il ne parviendrait à refaire l'erreur en son cerveau. » Cependant il restait prêtre, par fierté. Il avait vu des prêtres renégats, et il les avait méprisés. « Du moment qu'on l'avait châtré, il voulait rester à part, dans sa fierté douloureuse ». Et il faisait « son métier de prêtre en honnête homme..., debout et la tête haute, dans cette grandeur désolée du prêtre qui ne croit plus et qui continue à veiller sur la foi des autres... » Marie, elle, est une enfant de vingt-trois ans, avec des enfantillages qui, à cet âge, sont pure niaiserie. Elle va à Lourdes demander sa guérison et la guérison morale aussi de Pierre, dont elle sait l'incrédulité. Deux médecins de Paris, deux vieux praticiens, l'ont déclarée absolument incurable. Quelle lumière pour Pierre, pense-t-elle, si elle guérit ! Mais un jeune médecin, le docteur Beauclair, a prédit à Pierre que Marie guérirait subitement et radicalement, dans la forte secousse morale qui ne manquerait pas de se produire à Lourdes. Les vieux praticiens n'y avaient vu que du brouillard ; mais pour le jeune docteur, pour la science, dont M. Zola se croit l'une des gloires, plus de mystère. Tout était prognostiqué, jusqu'au flux de sang qui, au moment même du miracle, devait, en Marie, jusque-là enfant, créer la jeune fille. Je demande à mes lecteurs pardon de cette indication, qui, dans le roman, est détaillée à plusieurs reprises ; mais, quand on aborde M. Zola, il faut bien se résigner à certaines éclaboussures ; il faut qu'on sache avec quelle insistance il jette l'ordure à travers les manifestations les plus solennelles du surnaturel. Marie donc guérit, et Pierre reste incrédule.

Ce Pierre, c'est manifestement le héros de M. Zola. Pierre, c'est M. Zola lui-même. Comme M. Zola, il vient à Lourdes démasquer le surnaturel sur son théâtre le plus retentissant ; comme M. Zola, il ne voit à Lourdes que matière à dégoût ; comme M. Zola, il sait discerner le jeu régulier des forces naturelles là où les princes de la science en sont encore à faire intervenir le miracle ; comme M. Zola, il garde pour lui, tant du moins qu'il est à Lourdes, son incrédulité, et suit hypocritement les processions et exercices pieux du pèlerinage ; comme M. Zola, il croit aveuglément à l'atavisme : fils d'un père incroyant et d'une mère pieuse, s'il avait perdu la foi, « c'était son père qui renaissait au fond de son être, qui finissait par l'emporter, dans cette dualité héréditaire, où pendant si longtemps sa mère avait dominé. »

Et c'est ce Pierre qui nous révèle l'idée-mère du *Lourdes* de M. Zola. Car, M. Zola, qui ailleurs se piquait de photographier bêtement la réalité, sans parti-pris, sans idée préconçue, sans y rien ajouter du sien, M. Zola cette fois a eu son idée de derrière la tête, et son *Lourdes* est bel et bien un *roman à thèse*. Voici la thèse : Toutes les religions sont fausses ; toutes répugnent à la raison, mais toutes réussissent et réussiront toujours, parce qu'elles répondent à un besoin éternel du cœur, besoin d'illusion, de consolation, d'espérance. « Quand l'homme a touché le fond du malheur de vivre, il en revient à l'illusion divine ; et l'origine de toutes les religions est là, l'homme faible et nu n'ayant pas la force de vivre sa misère terrestre sans l'éternel mensonge d'un paradis. » (p. 594). Ainsi s'était fondé le christianisme ; ainsi se fondait Lourdes, qui est la nouvelle religion de ce siècle sur son déclin ; ainsi avait brillé Bernadette comme un « nouveau Messie », en attendant que d'autres surgissent, dans un éternel recommencement de divin mensonge. « Lourdes, pensait Pierre, était l'exemple éclatant, indéniable, que jamais peut-être l'homme ne pourrait se passer du rêve d'un Dieu souverain, rétablissant l'égalité, refaisant du bonheur, à coups de miracles. » — « Bernadette avait rouvert l'inconnu, sans doute à un moment social et historique favorable ; et les foules s'y étaient précipitées. Oh ! se réfugier dans le mystère, quand la réalité est si dure ; s'en remettre au miracle, puisque la nature cruelle semble une longue injustice ! Mais on a beau organiser l'inconnu, le réduire en dogmes, en faire des religions révélées, il n'y a toujours *au fond* que cet appel de la souffrance, ce cri de la vie, exigeant la santé, la joie, le bonheur fraternel, jusqu'à l'accepter dans un autre monde, s'il ne peut être sur cette terre. A quoi bon croire aux dogmes ! Ne suffit-il pas de pleurer et d'aimer? » (p. 448).

Et voilà la pensée vingt fois exprimée dans le livre ; et voilà l'impression que visent à produire en nous tous les détails entassés par M. Zola. A Lourdes, tout a été, *dès l'origine*, et tout est resté, *depuis*, illusion ou mensonge, supercherie ou bêtise, « conte de fée, ...fétichisme barbare, superstitions douloureuses, simonie triomphante. » (p. 35).

Les origines d'abord. C'est Bernadette sur les coteaux de Bartrès, « noyée et comme hantée dans le mystère des feuilles, ne voyant par instant du monde que les cimes des montagnes lointaines, envolées dans la lumière, d'une légèreté de songe ! » nourrie de lectures romanesques, les *Quatre fils Aymon*, des histoires de sainteté, des aventures prodigieuses, des apparitions... C'est la contrée, même de Bartrès, « dévote et simple d'esprit, comme peuplée de mystères, des arbres qui chantaient, des pierres où perlait le sang..., » des aventures de loups-garous, des sorciers et sorcières à l'infini.

C'est l'église de Bartrès, où tout un hiver on fit la veillée, nef étroite, aux nervures peintes en

rouge et en bleu, l'autel peint également et doré, avec ses colonnes torses, avec ses retables, se dressant au fond de l'église, d'une richesse fauve et un peu barbare... Et pendant ces veillées d'hiver (qui n'ont jamais eu lieu du reste), « l'enfant, dans la somnolence qui l'envahissait, devait voir se lever la vision mystique de ces images violemment coloriées, le sang couler des plaies, les auréoles flamboyer, la Vierge revenir toujours et la regarder de ses yeux couleur du ciel, de ses yeux vivants, tandis qu'elle lui semblait sur le point d'ouvrir ses lèvres de vermillon, pour lui adresser la parole. Pendant des mois, elle vécut de la sorte ses soirées, dans ce demi-sommeil, en face de l'autel vague et somptueux, dans ce commencement de rêve divin qu'elle emportait, pour l'achever au lit... » Tout le monde a lu ou lira, sur ces détails absolument fantaisistes, les protestations de l'instituteur et du Conseil municipal de Bartrès, les rectifications des ouvrages dont nous parlerons plus bas, Monseigneur Ricard, l'abbé Domenech, le docteur Boissarie, le docteur Moncoq.

C'est Bernadette *suggestionnée* par l'abbé Ader, qui ne lui a jamais parlé de la chose ; c'est la « fillette de quatorze ans, tourmentée dans sa puberté native (toujours les préoccupations habituelles de M. Zola, quand il s'agit de jeunes filles), ...une irrégulière de l'hystérie, une dégénérée à coup sûr... Si les crises violentes manquaient, si elle n'avait pas dans les accès la raideur des muscles, si elle gardait le souvenir précis de ses rêves, c'était simplement qu'elle apportait le très curieux *document de son cas spécial.* » (p. 108). C'est l'abbé Peyramale, espèce d'illuminé, de fantasque, aux rêves étranges ; ce sont les Pères de la Grotte, voleurs de haute race, le P. Sempé surtout, « brûlé au fond de toutes les soifs de l'ambition », sa rage froide contre le curé, son triomphe aux obsèques de Monseigneur Peyramale, l'arrêt des travaux de l'église de Lourdes, « une merveille de cruauté, de destruction lente » (p. 342), Bernadette enfermée par ses soins à Nevers et la route de Lourdes barrée à ses ossements... (lire dans Monseigneur Ricard la vie du saint religieux que fut le P. Sempé).

Un grand coupable encore c'est l'évêque, Mgr Laurence, homme d'une haute raison, d'une prudence consommée, d'une piété exemplaire, dont la mémoire est restée en vénération dans toute la contrée. Il a rendu le premier jugement officiel sur la réalité des apparitions. Que va faire de lui M. Zola ? Un halluciné ? Non ; il trouve plus intéressant d'en faire un imposteur. « Toute sa réserve, tous ses doutes se trouvaient débordés par le mouvement populaire... Il ne croyait pas aux apparitions, il avait des manifestations de la divinité une idée plus haute, plus intellectuelle. Seulement, n'était-ce pas pitié et miséricorde que de faire taire les scrupules de son intelligence devant la nécessité de ce pain du mensonge, dont la pauvre humanité a besoin pour vivre heureuse ? *O mon Dieu,* lui fait dire M. Zola, *pardonnez-moi... si je vous rabaisse à ce jeu enfantin des miracles inutiles. C'est vous faire injure que de vous risquer dans cette aventure pitoyable, où il n'y a que maladie et déraison. Mais, ô mon Dieu, ils souffrent tant, ils ont une si grande faim de merveilleux, de contes de fées, pour distraire leur douleur de vivre ! Vous-même, s'ils étaient vos ouailles, vous aideriez à les tromper...* Et l'évêque, en larmes, avait ainsi fait le sacrifice de son Dieu à sa charité frémissante de pasteur, pour le lamentable troupeau humain... Et l'empereur cède à son tour et autorise tout. « Et un cri d'allégresse divine montait : Dieu avait vaincu. Dieu ? hélas, non ! Mais la misère humaine, l'éternel besoin de mensonge... Et ce qui avait vaincu encore, c'était la pitié souveraine des conducteurs du troupeau, l'évêque et l'empereur miséricordieux laissant aux grands enfants malades le fétiche qui consolait les uns et qui, parfois même, guérissait les autres. » (pp. 225-227).

Et voilà les origines de Lourdes. Qu'a vu, maintenant, M. Zola dans le Lourdes d'aujourd'hui ? D'origines si méprisables, que pouvait-il sortir ? mensonges toujours, bêtise, abrutissement des foules, la plus répugnante des humanités, des idiots et des corrompus, des exploités et des exploiteurs, « Lourdes devenu un lieu d'abomination et de perdition..., le pays entier se pourrissant..., une perversion extraordinaire s'aggravant de jour en jour..., changeant en Gomorrhe et en Sodome le Bethléem de Bernadette... Sodome née de Bethléem, depuis qu'une enfant innocente avait vu la Vierge » (pp. 344, 347, 513). Lourdes est le paradis sur terre ; un pèlerinage à Lourdes, c'est l'évocation de ce que serait le monde, si le monde était chrétien. M. Zola n'a rien vu de tout cela. Rien de répugnant comme son train de pèlerinage. Pas un de ses personnages qui ait vraiment la foi, pas un qui songe à son âme, pas un qui ait le bon sens, pas un qui ait le sentiment des plus simples convenances, pas un honnête homme dans cette foule. Il y a cet abbé Pierre et sa Marie, idiote à force d'enfantillage, et tous deux qu'on nous présente comme des modèles, l'un de chasteté sacerdotale, l'autre d'innocence virginale, tous deux passent ensemble des nuits de wagon, des nuits devant la grotte, enlacés dans les plus chaudes étreintes... Il y a M. de Guersaint, le père de Marie, tête en l'air, le type du parfait égoïste, ne venant à Lourdes que pour se divertir, partant en excursion pour Gavarnie, le jour même où sa fille doit implorer le suprême miracle, et, revenu, ne songeant même pas à demander des nouvelles de Marie. Il y a la famille Vigneron, père, mère, fils et tante : le fils malade et l'héritage de la tante reposant sur sa frêle tête, et les parents demandant au ciel non certes la guérison de leur fils (il s'agit bien de cela !) mais du moins qu'il ne meure pas avant la tante, et la tante mourant subitement à Lourdes, et les parents n'en dissimulant pas leur joie, et le père apprenant la mort, subite toujours,

de son chef de bureau à Paris, et la sainte Vierge louée et remerciée de tout cela... Il y a Mme Valmar, qui passe pour dévote à Paris et qui vient régulièrement, tous les ans, à Lourdes, s'enfermer trois jours et trois nuits avec un amant qu'elle ne peut voir que là. Il y a là un jeune infirmier qui rencontre enfin, à Lourdes, la Dulcinée de ses rêves. Il y a de jeunes religieuses à la taille fine et élancée, au visage de lis, que de tendres déclarations empêchent d'entendre les cris des moribonds. Il y a un abbé des Hermoises, parfumé, musqué, un abbé sentant bon, qui donne des rendez-vous nocturnes à des filles d'abord facile. Il y a un « pullulement extraordinaire » de prêtres, « toutes les variétés » du prêtre, « l'espèce entière représentée, les gros, les gras, les maigres, les grands, les petits..., chacun avec sa passion particulière..., » surtout « la nuée des ecclésiastiques libres, tombés à Lourdes on ne savait d'où, y jouissant d'une liberté absolue..., délivrés de tout devoir, heureux de vivre ainsi que de simples hommes, grâce à la cohue dans laquelle ils disparaissent... » (p. 273). Il y a les récits idiots des miraculés et les réflexions idiotes et les admirations idiotes de la foule... Non, en vérité, il n'avait encore été possible à personne de ravaler à ce point notre pauvre humanité; non, pas un de nos lecteurs n'a dans sa paroisse un idiot comparable à la foule d'idiots qui éclosent, comme par enchantement, du cerveau de M. Zola. Et les prières de la Grotte, le rythme obsédant des *Ave*, ces refrains qui « vous entrent dans la peau, » et les religieux qui ne cessent de « fouetter de leurs cris la foule délirante, » et les dames « hypnotisées par la vue de la Grotte braisillante, » et la hantise entêtée des mêmes exercices religieux, et les insomnies qui produisent cet état de veille hallucinée où l'on marche comme dans un rêve, et la « ronde hypnotisée » des processions, et la « gloire aveuglante » de la basilique flambant dans un faste d'incendie, et les prêtres en chasubles d'or, pareils à un défilé d'astres, et l'ostensoir que le soleil couchant frappe en plein, apparaissant « comme un autre soleil, un pur soleil d'or traçant le signe de la croix en traits de flamme, au seuil de l'infini, » et ce flamboiement de l'ostensoir déterminant, dans un éblouissement, le plus grand miracle du pèlerinage (p. 405) : oh ! quelles pénibles pages ! Il y a longtemps que, aux yeux de M. Zola, les prières et cérémonies de l'Eglise ne sont que des formes de la suggestion hypnotique : mais comment peut-on défigurer, profaner à ce point la beauté si touchante des prières de la Grotte, les splendeurs si pieuses du culte à la basilique ?

Nous n'avons rien dit de la grossièreté de M. Zola. Elle est proverbiale. Il aime les choses malpropres, il a longuement appesanti son regard sur toutes les maladies qui se donnent rendez-vous à Lourdes, il nous en donne le détail physique en des pages interminables. C'est le défilé des infirmités humaines dans toute leur laideur, sans une lueur de cette résignation chrétienne, de cette charité fraternelle qui prête aux malades de Lourdes un charme si suave et si édifiant. Ce sont « des têtes mangées par l'eczéma, des fronts couronnés de roséole, des nez et des bouches dont l'éléphantiasis avait fait des groins informes ; des hydropiques, gonflés comme des outres; des rhumatisants aux mains tordues, aux pieds enflés, pareils à des sacs bourrés de chiffons...; une enfant de vingt ans, à la tête écrasée de crapaud, laissait pendre un goître si énorme qu'il descendait jusqu'à sa taille, ainsi que la bavette d'un tablier... » etc., etc. (pp. 150, 377). Et le pus, et les crachats, et les vomissements, et les déjections... M. Zola ne nous fait grâce de rien. Il n'est vase ni cuvette qu'il ne vide devant nous. Et c'est encore ce qu'il y a de plus propre dans son livre. Et c'est un travers que nous n'avons songé qu'en dernier lieu à signaler.

Tel est le *Lourdes* de M. Zola. Comme ces touristes qui s'imaginent conquérir l'immortalité en gravant leur nom au sommet de quelque cime, M. Zola s'est donné la gloriole d'inscrire son nom sur le rocher de Massabielle. Lourdes restera, et M. Zola sera vite oublié. Son livre a eu un succès de curiosité, et n'a recueilli que le mépris. Il n'aura ébranlé la foi de personne. Lourdes restera, comme une des plus grandes miséricordes de Dieu envers une France ingrate. Toutes les nations viennent à Lourdes, et toutes les nations nous envient Lourdes. Lourdes restera comme la plus splendide affirmation du surnaturel en un siècle de rationalisme. C'est ce que faisait ressortir, quelques mois avant sa mort, Mgr Freppel, dans une allocution prononcée à la basilique de Lourdes. On aime à citer Mgr Freppel. Nul n'a exprimé, dans un aussi vigoureux langage, les vérités mâles dont notre temps a besoin. Sa belle prose, large et claire, nous reposera de M. Zola. L'impression donc qui se dégage de Lourdes, disait l'évêque d'Angers, c'est « celle du surnaturel venant s'affirmer en plein XIX[e] siècle, en face du monde entier, sous une forme la plus éclatante et la moins contestable de toutes. Ce siècle avait dit par la bouche de ses incrédules les plus fameux : Le surnaturel est impossible, le surnaturel n'existe pas... Et voilà qu'il a suffi de quelques paroles répétées par une pauvre enfant, ne sachant même ni lire ni écrire, pour mettre en émoi l'univers entier, pour appeler les foules des quatre points cardinaux dans ce coin perdu des Pyrénées et les placer en face du plus étonnant des prodiges, car c'est le fait de cette émotion, je devrais dire de cette commotion universelle, qui donne aux évènements de Lourdes leur signification à part, leur caractère exceptionnel et unique. Lourdes, c'est la protestation de Dieu et de l'humanité chrétienne contre la grande hérésie de notre époque qui est le naturalisme. Sans doute, c'est déjà une merveille que d'avoir fait sortir de terre, et en si peu de temps, ces temples magnifiques... Mais ce qui me frappe bien davantage, ce qui se dégage de ces grandes choses comme un fait moral d'une portée immense, c'est le monde

entier venant prier à Lourdes..., et opposer à la grande erreur de notre temps la plus éloquente et la plus splendide de toutes les manifestations. Voilà le miracle permanent de Lourdes, tel qu'il est venu se placer, indéniable et indiscutable, au milieu de l'histoire moderne [1]. »

Et, maintenant, M. Zola va s'occuper de Rome. Déjà il en occupe la presse, il fait chanter la réclame. Il se prête à l'interview, il parle de son prochain livre. Il déclare, entre autres choses gentilles, à son interviewer de l'*Eclair*, que « *c'est bien sec, un tel sujet, Rome.* » C'en était plus qu'il n'en fallait pour mettre M. Doumic en verve. M. Doumic, que nos lecteurs connaissent déjà, est un des plus rudes ironistes d'aujourd'hui. D'aucuns, et d'entre les nôtres, l'ont même trouvé trop rude. Voici qui va lui faire pardonner ses méchancetés d'antan :

« *Rome, c'est bien sec...* Devant cette assertion très catégorique, dit M. Doumic (*Journal des Débats,* 25 septembre 1894, édition rose), notre premier mouvement est pour faire ce qu'on appelle un haut-le-corps. Nous nous récrions. Nous réclamons pour la Ville éternelle. Or, celui qui se révolte ainsi en nous, c'est l'écolier nourri de latin dans ses classes... Mais regardez-y de plus près. Demandez-vous quels éléments d'intérêt Rome peut offrir à l'observateur d'aujourd'hui. Vous serez forcés d'en constater la pauvreté et la cruelle indigence.

« Certes il y a dans Rome les souvenirs de la Rome antique, les débris des monuments, le sol témoin d'aventures fameuses, et toute une poussière d'histoire. Mais d'abord cette description archéologique a été faite et refaite à satiété depuis Chateaubriand jusqu'à Dezobry. Il ne saurait être question de la recommencer. Ensuite c'est une vérité reconnue par tous les voyageurs de bonne foi que ces vestiges de l'antiquité sont étrangement surfaits. Le forum n'est qu'une place de petite ville; le Capitole est à peine une butte... *Cela aide à juger* plus sainement de l'histoire romaine. Tout y est grossi hors de proportion. Les Romains étaient des méridionaux. Les méridionaux sont des hâbleurs. L'histoire romaine, c'est l'éternelle histoire du Marseillais.

« Rome est encore la ville des papes, la capitale du monde chrétien. Mais le XIX^e siècle n'est pas le moyen-âge, il s'en faut. La science a dissipé les derniers mirages de l'illusion religieuse... Il est vrai qu'en ces derniers temps le Pape d'aujourd'hui a fait parler de lui. On a vanté la largeur de son esprit, son intelligence du monde moderne, l'influence qu'il avait su prendre dans les conseils de l'Europe. Mais tout cela ce sont des idées à M. de Vogüé. Ce qui prouve bien qu'elles sont fausses, c'est que le roman de *Lourdes* vient d'être mis à l'Index. Il n'y a rien de bon à tirer de cette vieille papauté.

« Rome tient aussi dans l'histoire de l'art une certaine place. Mais combien il entre de convention dans l'admiration que nous avons pour des chefs-d'œuvre trop vantés ! D'ailleurs, depuis l'école impressioniste, on est bien plus fort que dans l'ancien temps.

« On le voit, de quelque côté qu'on envisage ce sujet de Rome, on aboutit à la même constatation. C'est un sujet décevant. C'est, comme on dit en argot de métier, un faux bon sujet. Ça ne rend pas. L'histoire du ménage de Gervaise et de Coupeau, ou celle encore de la charcuterie Quenu-Gradelle, étaient des matières bien plus riches, — plus grasses, si vous voulez, — et qui comportaient, pour un esprit d'ailleurs philosophique, toutes sortes de considérations intéressantes.

« Il faut donc être de l'avis de M. Zola. Mais ce n'est pas une raison pour craindre que son prochain roman n'offre sensiblement moins d'intérêt que les précédents. En littérature, ce n'est pas le sujet qui importe, c'est l'esprit de l'auteur. Le talent consiste à féconder les sujets les plus pauvres. M. Zola a pu entourer de six cents pages l'histoire de la frêle Bernadette ; nul doute qu'il n'en puisse faire autant pour ce maigre sujet de Rome. La saleté des rues, la vermine des auberges, la pestilence que ramène chaque année la saison chaude lui seront, à défaut d'autres, des thèmes précieux. Nous avons pleine confiance. Il apportera par son livre une preuve nouvelle à cet aphorisme de l'un de ses prédécesseurs les plus géniaux, c'est que l'art consiste à faire quelque chose de rien. »

Et voilà M. Zola exécuté d'avance. Ce qui n'empêche pas que, lorsque son *Rome* verra le jour, tout le monde voudra l'avoir lu. C'est ainsi, dans le monde où l'on vit de préjugés : il faut avoir lu Zola. C'est une habitude prise ; c'est une servitude. Et on le lira ainsi jusqu'à son dernier volume, que l'on refermera ensuite à tout jamais avec la honte et le mépris d'un demi siècle de faiblesse !

II. De fort bons livres ont été publiés, cette année, sur Lourdes.

Mgr Ricard, toujours sur la brèche, a donné *La vraie Bernadette de Lourdes, Lettres à M. Zola* (in-12 de 280 pages, Paris, Dentu, 3 fr.). On connaît le talent de Mgr Ricard, fait de clarté, d'esprit, de belle humeur, d'entrain. Peu savent au-

[1] Mgr Freppel, *Œuvres pastorales et oratoires,* t. XII, pp. 141-144. — Nous profitons de l'occasion pour signaler à nos lecteurs ce tome XII et dernier des *Œuvres,* qui vient de paraître (Paris, Roger et Chernoviz, in-8, 5 fr. 50). On y lira, entre autres choses, les oraisons funèbres de Mgr Sebaux et de Dom Couturier, abbé de Solesmes, un long discours sur la vie et les vertus du curé d'Ars (bien pratique pour nous tous), plusieurs allocutions à son grand séminaire (méditer surtout celle où il montre au futur prêtre, dans la vie d'oraison, la source nécessaire où doit s'alimenter la vie d'action), plusieurs allocutions de mariage (combien pleines à la fois de grâce et de force, de sève chrétienne et d'exquise délicatesse !), une longue lettre pastorale aux carmélites à l'occasion du centenaire de saint Jean de la Croix, un discours pour la consécration de la chapelle de Notre-Dame du Chêne, des allocutions sur les rapports de la religion et de la science, sur le christianisme et la science économique, sur l'utilité des congrès pour les catholiques, sur les dangers de la politique, sur l'utilité de la politique, etc. Mgr Freppel était et restera une des grandes lumières de l'Eglise de France ; pas une de ses pages qui ne jette de vives clartés et n'ouvre des horizons larges et précis.

tant de choses que lui; peu surtout savent les exposer avec tant d'intérêt et faire avec tant d'agrément les honneurs de leur science. Déjà, lorsque parut le *Rêve*, Mgr Ricard s'était occupé de M. Zola. Il s'était imaginé, trop naïvement peut-être, que « le talent de M. Zola venait de trouver une voie nouvelle. » Et il lui avait écrit pour le féliciter et lui signaler un certain nombre d'erreurs liturgiques. M. Zola avait remercié. Mgr Ricard s'apprêtait à éplucher *Lourdes* au point de vue liturgique et à envoyer derechef à M. Zola le résumé de ses bienveillantes critiques. Mais il s'agissait bien de liturgie, dans *Lourdes!* Le roman tout entier, de la première ligne à la dernière, était la chose la plus détestable du monde. Et Mgr Ricard écrivit sa *Vraie Bernadette de Lourdes*. Ce livre a fait beaucoup de bien. Beaucoup l'ont trouvé trop courtois; beaucoup aussi ont jugé que cette courtoisie même doublait sa force. Mgr Ricard relève, avec une grande précision, les travestissements dont le romancier a affublé Mgr Laurence, Mgr Peyramale, le P. Sempé et les Pères de la Grotte, le docteur Boissarie et la commission médicale de la Grotte. Sur Bernadette, sur son enfance à Bartrès, sur sa vie à Lourdes après les apparitions, sur sa vocation et son entrée au couvent de Nevers, sur sa vie de religieuse, il donne des détails inconnus et d'une authenticité incontestable, empruntés aux *Souvenirs* si précieux qu'a laissés Mgr Forcade, évêque de Nevers, au moment où Bernadette entra chez les Dames de la charité et instruction chrétienne, mort depuis archevêque d'Aix.

LOURDES : *Hommes et Choses*, par l'abbé Domenech, est délicieux (in-8 de 328 p., avec nombreuses illustrations, Lyon, Vitte, 4 fr.). L'auteur est un grand voyageur devant le Seigneur. Il a parcouru les cinq parties du monde. Il a de longues années été missionnaire au Texas. Il a beaucoup vu et beaucoup retenu. Il a un esprit extraordinairement clairvoyant; avec cela, tout charité. Il voit juste; ni optimiste ni pessimiste. D'où ce ton de bonhomie et de finesse qui séduit. Un jour il nous donnera les *Secrets de sa valise*. En attendant, il en distrait ses notes sur *Lourdes*. Ce n'est donc point une œuvre de circonstance, écrite à propos de M. Zola; ce n'en est pas moins une excellente et topique réponse aux mensonges du romancier. Il a fait plusieurs voyages à Lourdes, depuis 1858; il y a gardé des relations précieuses; il a joui de l'hospitalité des Pères. Il nous conte gentiment tout ce qu'il sait, le Lourdes idéal et les petits côtés de l'histoire. Je ne crois pas qu'aucun autre livre vous rende aussi exactement la physionomie complète de Lourdes, le Lourdes matériel et le Lourdes spirituel, les malades du corps et les malades de l'âme, les faiblesses humaines et les merveilles de la grâce. Et ce Lourdes est aimable, parce qu'on le sent authentique, et il est édifiant, il contient plus de ciel qu'aucun autre lieu du monde. Volontiers, nous recommanderions à nos confrères le livre de l'abbé Domenech pour le mois de Marie de l'année prochaine; ils y découperaient une exquise série de lectures pour la prière du soir, lectures jamais banales, toujours vécues, toujours sincèrement pieuses.

Chemin faisant, l'abbé Domenech rend hommage (p. 33) au beau livre du docteur Boissarie : *Lourdes, depuis 1858 jusqu'à nos jours* (petit in-8 de 516 p., Paris, Sanard et Derangeon, 3 f. 50). Ce *Lourdes* est écrit par un médecin, par le président même de la Commission médicale de la grotte. C'est l'historique complet de Lourdes, au point de vue médical, depuis les origines, les apparitions de la Vierge, jusqu'à l'apparition de M. Zola, le tout écrit sur le ton grave, calme, de la science, mais d'une science sans pédantisme, facilement accessible. La lecture de ce livre s'impose à quiconque veut se rendre un compte scientifique des phénomènes de Lourdes.

La *Réponse complète au Lourdes de M. Zola*, par le docteur Moncoq, est une excellente brochure de propagande (in-8 de 56 p., Caen, A. Le Boyteux, 0 fr. 50). Le docteur Moncoq a attaché son nom à la *transfusion du sang*, qu'il a rendue pratique et qui sauve dans les cas désespérés; et ses travaux ont reçu les récompenses et les félicitations de l'Académie de médecine et de l'Académie des sciences. Sa brochure, qui en est à son cinquantième mille, a fait un bien immense. On l'a lue partout; elle a trouvé place même dans les bibliothèques des chemins de fer. Le Dr Moncoq est pétillant d'esprit et de verve; il suit Zola pas à pas, et quand vous l'avez lu, vous avez, sur l'œuvre de Zola, des idées beaucoup plus nettes et plus précises que si vous aviez dû subir la lecture étouffante de Zola lui-même. Avec ses cinquante pages, écrivait le P. Noguez, il a plus fait pour Lourdes que tous les théologiens du monde. Acceptant par exemple le cas de Marie de Guersaint tel que Zola le présente, il lui prouve par A + B que son Dr Beauclair (le jeune médecin de Paris qui a prédit la guérison) est un parfait aveugle, et que, grâce à un détail médical auquel l'auteur n'a pas pris garde, la guérison de Marie, même ainsi présentée, est un miracle. Et ce miracle, conclut-il, « c'est vous qui nous le montrez, malgré vous ! »

Un livre qui vient bien à son heure aussi, c'est *Le miracle*, par M. Gondal, professeur de théologie au séminaire Saint-Sulpice (in-12 de 216 p., Paris, Roger et Chernoviz, 2 fr.). *Le miracle* fait partie du cours d'Apologétique que M. Gondal inaugurait si brillamment, il y a quelques mois, par la publication de *Religion* (Voir *Ami du Clergé* du 5 avril 1894). Entre tous nos apologistes, M. Gondal est un de ceux qui connaissent le mieux leur siècle, qui vont à lui avec le plus de franchise, qui abordent le plus résolument les objections contemporaines. Définition du miracle, possibilité et convenance du miracle, du côté de la terre, du côté du ciel, faits certains, œuvres divines, forces occultes, etc., toutes ces questions, cent fois traitées par les théologiens, sont éluci-

dées par M. Gondal sous une forme toute nouvelle, rajeunie, dans un style vif, rapide, d'une logique serrée, qui entraîne et coupe court à toute échappatoire. Nous souhaitons que ce petit volume se répande beaucoup, non seulement dans le clergé, mais aussi parmi les laïques instruits.

III. Après les ouvrages d'histoire, de polémique ou de théologie, les œuvres d'imagination.

Bernadette de Lourdes, par Emile Pouvillon, a été saluée d'unanimes enthousiasmes (in-12 de 282 p., Paris, Plon, 4 fr.). M. Pouvillon est un des premiers noms du roman contemporain. Il n'était certes pas un dévot de Lourdes ; nombre de pages, dans ses paysanneries, si fraîches pourtant et si fortes, doivent être tenues loin des regards chastes. Mais il est artiste, et grand artiste ; Lourdes l'a captivé, il s'est laissé prendre à la prestigieuse poésie éclose en ce coin de terre pyrénéenne. Et il a écrit *Bernadette de Lourdes (Mystère).* Et Mme la comtesse Albert de Mun en a agréé la dédicace. C'est un *Mystère,* en effet, que *Bernadette de Lourdes ;* un prologue, deux parties (le miracle et la persécution, la tentation et la mort), un épilogue au ciel. Des dialogues encadrés dans des récits et des descriptions. La scène dans les lieux les plus divers, au paradis, sur la terre, à Lourdes, à Nevers, à la cour de Napoléon III. Des acteurs célestes, anges ou saints, des acteurs humains, des démons. Les fleurs, les bêtes, les montagnes, les ruisseaux, y tiennent de longues conversations. La création entière participe au miracle. Et au-dessus de tous, blanche et virginale, Bernadette, la sainte et la voyante. Et c'est la grande poésie de la montagne, qui circule à travers tout le Mystère ;[1] et c'est la finesse de l'observation psychologique qui s'exerce à Biarritz, à la cour impériale, à Lourdes, dans le cabinet du commissaire...; et c'est la France qui se poursuit, d'une belle marche, grave, lente, d'une marche sainte ; c'est l'apparition et le miracle, c'est la persécution, c'est Napoléon devant l'Océan, laissant « ses pensées aller à la dérive sur le tumulte favorable des vagues ; » c'est la sainteté de Bernadette s'épanouissant au couvent de Saint-Gildard ; c'est, dans une évocation d'une puissance inoubliable, Lourdes, le Lourdes des grands pèlerinages avec sa foi, ses prières et ses miracles ; c'est la mort de Bernadette, c'est après la mort l'âme sainte reçue au ciel, dans ce ciel que les premières pages nous ont ouvert ; c'est enfin l'art suprême du dramaturge qui, n'osant avec ses seules puissances dire l'indicible, recourt, pour clore son chef-d'œuvre, aux formules liturgiques. Voici le dénouement du *Mystère :*

« LA SAINTE-VIERGE

« apparaît rayonnante sur son trône, au fond du sanctuaire... Elle est habillée comme la Dame de la Grotte : même robe, même voile, même chapelet aux doigts. Seulement les roses qui fleurissaient sur ses pieds sont devenues des soleils, et les grains de son chapelet autant d'étoiles.

« Bernadette se prosterne, et l'office commence. En plain-chant grégorien, tel qu'il a été écrit et composé à Rome pour le jour anniversaire de l'apparition,

« LES ELUS

« célèbrent le miracle de Lourdes :

« *La quatrième année depuis la définition de l'Immaculée-Conception de la Bienheureuse Vierge, aux bords de la rivière du Gave, près de la ville de Lourdes, du diocèse de Tarbes, en France, la Vierge elle-même s'est fait voir plusieurs fois dans le creux d'un rocher, au-dessus de la grotte de Massabielle, à une jeune fille appelée Bernadette.* »

Descendons du ciel, et revenons *Au pays de Bernadette,* récit signé : Robert Pujol, pour copie conforme : Marie de Besneray, officier d'académie, membre de la Société des gens de lettres (in-12 de 248 p., Paris, Téqui, 2 fr.). Ceci du moins est œuvre chrétienne, et œuvre de chrétien, comme tout ce qui paraît à la maison Téqui. Est-ce roman ? Est-ce histoire ? L'un et l'autre peut-être. En tous cas, c'est une des plus attachantes et des plus fines et des plus fortes œuvres que la littérature chrétienne d'imagination ait produite en ces derniers temps. Elle est superbement écrite : du mouvement, du trait, une force étonnante de concision, un art consommé de dialogue, toute la poésie des Pyrénées concentrée en quelques notes éparses, rapides comme un éclair. Et le style n'est que le vêtement de la pensée, qui est supérieure. Ce sont des esquisses d'âmes, esquisses extraordinairement vigoureuses, saisissantes, en relief ; des angoisses, des désespoirs, des luttes déchirantes, des dévouements, des lumières, des âmes conductrices d'âmes, les énergies et les tendresses de la vie religieuse, le vide du monde... « Ma mère ! chère et douce et dernière amie ! Je reviens me blottir près de toi comme l'oiseau blessé cherche, dans la forêt odorante et hospitalière, le nid d'où il a vu les grêles frondaisons de son premier printemps !... Que va-t-il advenir de moi après tant de secousses successives ?... Je ne sais... Je n'aperçois que confusément encore la rive où j'aborderai..., mais il me reste, au milieu des ruines de mon bonheur, la volonté arrêtée de bien faire... Je vois la route. J'aurai le courage de

[1] Qu'on lise, par exemple, cette description de la lande de Bartrès :

« Au-dessus du village, un chemin monte, ombragé de pommiers, lavé de sources, jusqu'à une friche de fougères et d'ajoncs qui s'étale plate et nue au haut de la colline.

« C'est la lande de Bartrès.

« Solitaire, perdue entre le ciel et les vagues pays abîmés au-dessous, les campagnes comme brodées, les villages tout petits en fuite dans la brume, solitaire et triste, triste d'être toujours pareille, de tout temps pareille, avec ses tertres funéraires, ses tertres désherbés, témoins de l'autrefois, avec ses chênes, ses trois ou quatre chênes gardiens de l'étendue, elle ondule, couchée au pied des montagnes, prosternée devant les Pyrénées glorieuses et sévères qui se dressent en face d'elle, zébrées de torrents, veloutées d'herbe pâle, couronnées de glaciers... » (p. 13).

la suivre !... Et quand je serai trop meurtri ou trop las, j'ouvrirai ce journal pour y retrouver, avec l'odeur des pins et des menthes de la montagne, les inoubliables émotions qui m'ont assailli au pays de Bernadette où, durant quelques jours ensoleillés, j'ai vécu de tendresse, de pitié et d'espoir » (pp. 247-248) [1].

Terre de Lourdes, par Boyer d'Agen (in-12 de 354 p., Paris, Ollendorff, édition illustrée, 3 f. 50), n'a de Lourdes que le titre. C'est une idylle pyrénéenne, à Gavarnie ; c'est le récit des hésitations, des angoisses, des luttes, des faiblesses aussi, et du relèvement final d'un séminariste partagé entre sa vocation et de trop touchants souvenirs d'enfance, le tout agrémenté de savoureuses et robustes paysanneries, et encadré dans des paysages superbes de force, vibrants de lumière, solennels de solitude. Mais ce livre, qui fera les délices des amants de la grande montagne, ne saurait être mis entre toutes les mains. Telle paysannerie est un peu salée ; tel rêve du séminariste emporté dans un tourbillon d'imagination diabolique, rappelle de trop près la honteuse allégorie qui termine le roman de la Rose. Quant aux intentions de l'auteur, on n'a pas le droit de les suspecter. Il a fait hommage de son livre au cardinal Rampolla, et en a reçu une lettre de remerciement. Il avait publié, il y a deux ans, un fort bon livre sur Léon XIII, une gentille brochure sur le clergé contemporain. Cette fois, il a eu tort de céder un peu à ses goûts de première jeunesse pour les réalistes et les décadents. Mais il est trop en progrès sur ses débuts pour ne pas se corriger de cela aussi.

Q. — La méthode que vous avez indiquée au mois de mars dernier pour compter les parentés, en vue du mariage, me donne l'idée de vous consulter sur le nombre de parentés qu'il faut découvrir dans l'arbre généalogique suivant :

Pierre
Jacques — Anne — Paul — Louis — Marie
Charles — Lucie — | — Etienne — Agnès
François — Berthe — Philippe
Claire — Jules

Les auteurs classiques que j'ai sous la main sont en désaccord. Les uns ne voient que trois parentés entre Jules et Claire : une du 3e au 4e degré et les deux autres du 4e égal. En effet la parenté est une participation de deux personnes à un même sang venant d'une souche commune. Il n'y a donc qu'une parenté quand chacun des fiancés remonte à une même souche par une seule ligne ; par suite quand l'un des fiancés remonte à cette souche commune par trois lignes, et l'autre fiancé par deux lignes, comme dans le cas ci-dessus exposé, il ne me semble y avoir que trois parentés, tout au plus.

Au contraire, la théologie de Clermont trouve ici six parentés : deux du 3e au 4e degré et 4 du 4e égal, d'après ce principe que pour trouver le nombre des parentés, il faut multiplier le nombre des généalogies, ou lignes, d'un côté par le nombre des généalogies de l'autre côté.

Que pensez-vous de cette controverse qui intéresse la validité des mariages et qui par suite a une importance pratique considérable ?

R. — En suivant notre méthode vous auriez pu dresser à chaque futur son arbre généalogique *abrégé* de la manière suivante, en plaçant le nom du futur conjoint au bas.

1o *Arbre généalogique du jeune homme*

Pierre — Pierre
Louis — Marie
Etienne — Agnès
Philippe
Jules

2o *Arbre généalogique de la jeune fille*

Pierre — Pierre — Pierre
Jacques — Anne — |
Charles — Lucie — Paul
François — Berthe
Claire

D'après les présents tableaux, on voit que Jules descend de la souche commune au 4e degré de deux manières, par son grand-père et sa grand'-mère, qui étaient cousins au second degré.

Claire d'autre part descend de cette même souche de trois manières : deux fois au quatrième degré par son père et une fois au troisième par sa mère.

Le point important est de faire connaître, en sollicitant la dispense, le nombre de fois que l'on remonte à la souche commune. C'est ce que recommandent instamment les auteurs. Quant à déterminer le nombre précis des empêchements, la nécessité ne s'en fait pas sentir, d'autant plus que les théologiens ne sont pas d'accord entre eux pour les compter. Affaire de terminologie.

Nous sera-t-il permis d'observer que, en dressant votre arbre généalogique comme vous le faites, il vous est impossible de savoir si vous avez découvert tous les empêchements, ou toutes les branches par lesquelles les futurs se rattachent à la souche commune. Il n'en est pas de même avec la méthode que nous préconisons. Ici pas d'omission possible, puisque toutes les branches sont examinées et représentées dans le même tableau. Rien n'empêche après avoir trouvé toutes les parentés d'éliminer les branches inutiles et de dresser pour l'évêché un arbre généalogique sur le modèle de celui que nous donnons aujourd'hui.

---

[1] Signalons, à la même librairie, la 4e édition d'un volume qui n'est pas, cette fois, une œuvre d'imagination, mais bien une histoire, une histoire bien dramatique, bien édifiante : *Un ex-voto à Notre-Dame de Lourdes, histoire intime et authentique d'une guérison*, par Th. de Caer (in-12 de 444 p., 3 fr. 50), à la fois ex-voto à Marie et plaidoyer, — plaidoyer en action, — en faveur des unions chrétiennes : *Ambo fratres*, comme disait Tertullien, *simul orant... in ecclesia Dei pariter utrique, pariter in convivio Dei... Cor unum et anima una... talia Christus videns et audiens gaudet.*

LITURGIE

Q. — Existe-t-il un ouvrage contenant l'explication complète au double point de vue historique et mystique du Pontifical Romain ?

S'il en existe un, quel en est l'éditeur ?

R. — Cet ouvrage existe. Il a pour titre : « Commentaria in Pontificale romanum ». Il fut composé par Joseph Catalani, et imprimé à Rome en 1736. Trois volumes *in-folio*.

Depuis, il a été réimprimé, avec quelques additions, par Jouby.

Aujourd'hui, se vend chez Roger et Chernoviz, Paris, 7, rue des Grands-Augustins.

Q. — La fondation de l'octave des morts autorise-t-elle à chanter chaque jour de cette octave la messe de *Requiem?* Je ne parle pas du dimanche, car la série d'offices improprement appelée octave, ne comprend que six messes et huit vêpres : la messe du dimanche est paroissiale et selon l'ordo.

R. — La fondation de l'octave des morts n'autorise pas, par elle-même, à chanter chaque jour de cette octave la messe de *Requiem*. Nous disons *par elle-même*, parce que vous pourriez obtenir du Saint-Siège la permission de chanter cette messe dans les doubles-mineurs et les doubles-majeurs.

Q. — Dans le cérémonial romain publié avec l'approbation de l'évêque, à l'usage du diocèse de Saint-Brieuc, je lis :

Le vendredi saint et le saint jour de Pâques, on ne doit pas célébrer solennellement l'office des morts. Dans le cas de grave nécessité, on réciterait seulement l'office des morts et les autres prières pour les obsèques. — « Cum duo dumtaxat sunt dies in quibus liberum non est corpus defuncti sepulturæ tradere, nempe dies Parasceve et dies Pascha ex rituali romano Pauli V, tunc liberum non est iis diebus publice officium defunctorum persolvere. »

Or, l'*Ami du Clergé*, n° 13 (1894), dit que le chant n'est défendu que les trois derniers jours de la semaine sainte, qu'il n'est pas défendu aux fêtes solennelles.

Quid juris? Y a-t-il un décret défendant ou autorisant le chant de l'enterrement le soir de Pâques ?

Le cérémonial de Saint-Brieuc est-il bien fondé à affirmer que l'on ne doit pas faire d'enterrement le jour de Pâques ?

R. — Il est certain que l'on entre dans l'esprit de la liturgie en ne célébrant pas de funérailles le jour de Pâques et en les remettant au lendemain. Néanmoins le Saint-Siège ne défend pas absolument de les faire le jour de Pâques, pourvu qu'on les accomplisse après les vêpres et les fonctions sacrées.

C'était déjà l'enseignement des auteurs. Mais un décret de 1883 nous manifeste nettement la pensée de l'Eglise.

L'évêque de Cordoue avait demandé si l'on pouvait faire à l'église, avec transport du cadavre, les funérailles d'un défunt dans les jours de première classe les plus solennels : « An exequiæ pro defuncto, dum effertur corpus, expleri valeant in ecclesia diebus festis solemnioribus primæ classis ? »

La sacrée Congrégation répondit négativement, et elle ajoutait que ces funérailles soient remises au lendemain, ou au moins dans l'après-midi, après les vêpres de la fête et après les fonctions sacrées, s'abstenant toutefois du tintement funèbre des cloches : « Negative, et hujusmodi funera transferantur ad sequentem diem, aut minus ad horas pomeridianas post diei festi vesperas et sacris functionibus non impeditas, abstinendo tamen ab emortualis æris campani sonitu » (S. R. C., 27 janvier 1883, n. 5866, ad 1).

Vous voyez que le Saint-Siège désire qu'on transfère les funérailles au lendemain des grandes solennités, mais qu'il n'en fait pas une obligation stricte. Si on les fait le jour de la solennité, on doit les faire le soir après les vêpres, sans sonner le glas.

Le chant n'est pas prohibé par ce décret, ni par aucun autre.

Q. — 1° Quel nocturne doit-on liturgiquement chanter lorsque l'on fait un enterrement le matin ?

Doit-on dire celui correspondant au jour ?

Ne pourrait-on pas toujours dire le premier ?

R. — Il conviendrait de chanter les trois nocturnes lorsqu'on fait un enterrement. Le Rituel est formel. Mais si l'on ne peut pas dire les trois, ce même Rituel demande qu'on dise au moins le *premier* nocturne avec les laudes, etc. :

« Dicatur saltem primum nocturnum cum laudibus, vel etiam sine laudibus, maxime ubi ejusmodi viget consuetudo. »

Cette rubrique a été confirmée par plusieurs décisions de la sacrée Congrégation des Rites, et tout récemment sur la demande de l'évêque de Linz :

« In exequiis pro depositione defuncti, quando unicum recitatur nocturnum, debetne dici illud quod feriæ currenti respondet ? »

La sacrée Congrégation répondit :

« Dicatur primum nocturnum » (S. R. C., 3 juin 1892, ad 5, *in Lincien).*

Vous voyez que pour un enterrement, non seulement on peut, mais on doit dire le premier nocturne.

Q. — Que pense l'*Ami du Clergé* de la divergence de conduite tenue dans des centaines de paroisses le jour des funérailles de M. Carnot ?

Certains prêtres, sans autorisation aucune, ont chanté une messe de morts, précédée de l'office et suivie de l'absoute. Ils ne le pouvaient pas évidemment, à cause de la fête de 1re classe de saint Pierre et saint Paul.

D'autres ont chanté un *De profundis,* dit une messe basse du jour, suivie de l'absoute. Cette pratique n'est-elle pas contraire à toutes les rubriques ?

Peut-on, oui ou non, jamais donner une absoute après une messe du jour ? Certains prétendent qu'on le peut, pourvu qu'il n'y ait pas de représentation ou catafalque dans l'église, et ils donnent l'absoute en restant à l'autel, après le chant du *Libera*.

Que dites-vous de cet usage ?

R. — Il est certain que, d'après les règles litur-

giques, on ne peut pas célébrer de messe de *Requiem* le jour de la solennité de saint Pierre et de saint Paul : décret du 23 mai 1835, n. 4746, 14, q. 6.

De même, on ne peut pas faire une absoute en un jour de dimanche après avoir dit la messe du jour. Ce cas a été également décidé par la sacrée Congrégation des Rites en 1869, pour le diocèse de Monreale, en Sicile :

« An fieri possit post missam solemnem absolutio ad tumulum relicta, ex dispositione nostri fundatoris archiepiscopi Domini Hieronymi Venero in festo S. Hieronymi doctoris in die dominica ? »

La S. Congrégation des Rites répondit :

« Negative, et serventur decreta » (S. R. C., 20 mars 1869, n. 5430, ad x).

Voilà les règles liturgiques.

Maintenant, la circonstance exceptionnelle que vous signalez n'autorisait-elle pas ces dérogations aux règles ordinaires de la liturgie ? Il ne nous appartient pas de le décider.

Q. — Saint Etienne est le titulaire de mon église ; dois-je réciter le *Credo* dans les fêtes secondaires de ce saint, *v. g.*, en l'Invention de ses reliques ?

R. — Vous ne pouvez dire le *Credo* à la fête secondaire du titulaire de votre église. Un cas analogue a été décidé en 1743, sur la demande d'un chanoine de Sienne. Si saint Jean-Baptiste, disait-il, est patron ou titulaire, doit-on dire le *Credo* dans l'une et l'autre fête ?

La S. Congrégation répondit en faisant une distinction. Dans les lieux où la fête de saint Jean-Baptiste et celle de la Décollation sont fêtes patronales ou titulaires, on doit réciter le *Credo*. Autrement, non :

« An ubi S. Joannes-Baptista est patronus seu titularis, debeat dici Symbolum in missa in utraque ejus festivitate, ut servatur in Sac. Lateranensi ecclesia, et in totis ditionibus Januæ et Melitæ ? »

La sacrée Congrégation répondit dans le sens que nous avons indiqué :

« Ubi ejusdem S. Joannis Baptistæ festum et ejusdem Decollationis memoria gaudeat prerogativa patroni vel titularis, in missis est utique recitandum symbolum ; secus vero negative, nisi tamen adesset ejusdem sancti insignis reliquia » (S. R. C., 11 mai 1743, n. 4143, ad 6).

Donc vous ne pouvez pas dire le *Credo* le jour de l'Invention de saint Etienne, bien que ce saint soit le titulaire de votre église. Vous ne le pourriez que si la fête de l'Invention était elle-même fête titulaire de votre église.

Nous avons une nouvelle preuve toute récente, et qui regarde précisément votre cas.

Au diocèse de Metz, on avait coutume de dire le *Credo* à l'Invention de saint Etienne. On demanda au Saint-Siège si l'on pouvait garder cette coutume. Or il est à remarquer que saint Etienne, au 26 décembre, est titulaire de l'église.

La sacrée Congrégation répondit que l'on pouvait dire le *Credo*, mais seulement par grâce, *pro gratiâ*, et après en avoir référé à Sa Sainteté (S. R. C., 20 mai 1890 et 22 juin de la même année).

Puisque l'on ne peut le réciter à Metz que par faveur, il en résulte qu'on ne le peut *par droit*.

Nous savons que certains liturgistes contestent cette solution, mais nous ne voyons pas bien comment leur sentiment peut se concilier avec ces deux décrets, particulièrement avec le dernier.

Q. — Après la messe, je descends avec le calice sur la dernière marche du marchepied pour les prières exigées par le Souverain-Pontife. D'autres laissent le calice, descendent sur la première marche ; d'autres peuvent faire autrement. Puis-je continuer ?

R. — On peut se mettre à genoux, soit sur la première marche de l'autel, soit sur la dernière. Rien n'est prescrit sur ce point.

Faut-il avoir en main le calice pendant la récitation de ces prières, ou bien peut-on le laisser sur l'autel ? Rien n'est encore prescrit sur ce point. On peut donc suivre l'une ou l'autre pratique, sans violer la loi.

Mais nous avons déjà dit et nous répétons qu'il est plus convenable de laisser le calice sur l'autel, et de réciter les prières les mains jointes. Cette attitude est la plus pieuse ; c'est en même temps la plus ordinaire lorsqu'on récite des oraisons.

Q. — Je fais l'ordo de 1895. Le 20 décembre, dois-je marquer le dernier évangile de la vigile ?

R. — Non, vous devez marquer le dernier évangile de saint Jean, *In principio*. Car la rubrique du missel porte : Aux vigiles qui tombent en Carême ou aux Quatre-Temps, on ne lit pas l'évangile de la vigile à la fin de la messe :

« In vigiliis quæ occurrunt in Quadragesima, vel quatuor Temporibus, non legitur evangelium vigiliæ in fine missæ » (Rubricæ generales missalis, titre 13, n. 2).

La raison en est que cet évangile n'a pas été lu au bréviaire. On ne doit donc pas le dire à la messe.

Q. — Dans notre diocèse il est d'usage, selon que l'église est pauvre ou riche, d'allumer dix ou douze cierges, lors des expositions du Saint-Sacrement, de n'en allumer que quatre ou six dans les simples saluts, soit avec l'ostensoir, soit avec le ciboire. Cette manière d'agir est-elle liturgique ?

R. — Il convient qu'on allume six cierges aux simples saluts, même avec le ciboire. C'est l'enseignement et la pratique ordinaires.

Q. — Vous nous disiez dernièrement dans l'*Ami du Clergé* que la règle relative aux fêtes primaires et secondaires devait s'appliquer non seulement aux fêtes doubles-majeures et au-dessus, mais encore aux fêtes doubles et semi-doubles. Est-ce vrai ?

R. — Oui, cela est vrai. Nous l'avions affirmé, parce que le décret général du 2 juillet 1893 ne